A SPA

Le Conseil Suprême n'a pas modifié la Paix Turque

Spa, 7 juillet. — Ce matin, à 11 heures, les représentants des puissances alliées se sont réunis à la villa Fraineuse pour examiner la réponse à faire aux observations de la délégation turque sur les conditions de paix des alliés.

Le communiqué officiel suivant a été fait à ce sujet :

« Le Conseil Suprême s'est réuni à 11 heures pour examiner la réponse turque remise le 26 juin, par Damad Ferid Pacha.

« Après avoir reconnu l'impossibilité de modifier le traité sur les points demandés par le gouvernement turc qui portent sur des clauses principales, la réunion a décidé de charger une petite commission d'experts politiques de rédiger la réponse, en collaboration avec les experts militaires.

« La réponse tiendra compte, sur quelques points, de ce qu'il peut y avoir de justifiable dans les demandes turques et fixera un délai de 10 jours pour la décision définitive et la signature ».

Les Allemands ne peuvent plus tergiverser

Les experts financiers se sont rencontrés également. Une grande activité règne depuis hier à l'Hôtel Astoria et Lutetia et à la Villa des Sorbiers où siège la délégation allemande.

On assure que M. Gessler aurait reproché à ses collègues de l'avoir fait venir à Spa.

Les ministres allemands se sont rencontrés aujourd'hui à midi avec le chancelier Fehrenbach pour arrêter définitivement le plan à soumettre aux Alliés.

Un haut personnage français a déclaré ce matin que M. Lloyd George au cours de la séance d'hier a montré une fermeté impressionnante. « Il nous faut être patients, a-t-il dit. Cela nous a réussi. La question est maintenant posée nettement. La réponse devra être également précise ».

Il semble qu'à Spa on ne doive aborder que les grandes lignes du problème; les détails viendront plus tard. Les Allemands savent maintenant qu'ils ne peuvent plus tergiverser et que les Alliés sont tous unis pour les obliger à respecter le traité.

Les Allemands ont accepté le désarmement

Mais ils demandent un délai de quinze mois qui ne leur sera sans doute pas accordé.

(De notre correspondant particulier)

Spa, 7 juillet. — La troisième séance de la conférence a commencé à trois heures et demie. Sont présents les représentants des cinq puissances alliées : France, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, et Japon, ainsi que les délégués de l'Allemagne et les experts militaires alliés et allemands.

Cette séance a été beaucoup plus calme que la seconde.

Les Allemands ont apporté le plan exigé la veille par les Alliés. Bien que celui-ci ne soit pas et ne sera vraisemblablement pas accepté, l'on conclut dès à présent que sur la question du désarmement tout au moins, une entente ne tardera pas à se réaliser.

La séance s'est ouverte à 3 heures 30 par un plaidoyer de M. Simons, le ministre allemand des Affaires étrangères. Celui-ci répéta ce que l'on sait déjà sur la situation économique de l'Allemagne et sur le danger de priver le gouvernement de sa force. « C'est vous, les Alliés, dit-il, qui tenez notre force », mais il ajouta peu de chose que nous a dit M. Hermes, c'est-à-dire que le spectacle des classes riches sauvées de la détresse verse l'amertume au cœur des ouvriers.

Le général Von Seeckt insista sur la difficulté qu'il y a de reprendre les armes qui se trouvent, paraît-il, entre les mains de la population. Il révéla que trois millions de fusils et un grand nombre d'autres armes sont encore à livrer, et il assura les Alliés que les hommes du gouvernement Fehrenbach sont décidés pour cela à employer la violence au péril de leur propre existence.

L'Allemagne propose de ramener ses forces aux effectifs prescrits en 15 mois. Le général von Seeckt demanda alors aux Alliés de donner à l'Allemagne un nouveau délai de 15 mois pour le désarmement.

L'Allemagne a en ce moment 200.000 hommes de troupe. En 15 mois, par des réductions trimestrielles de 20.000 hommes, elle ramènerait ses effectifs à 100.000 hommes, prévus par le traité. Le général termina en demandant, par contre, certaines concessions qui assureraient au Reich des forces plus nombreuses.

Les experts militaires étudient la question. C'est Lloyd George qui répondit à la thèse allemande. Sans contester la bonne foi des délégués allemands, il vise surtout que les chiffres cités concernant les clauses exécutées en partie ne concordent nullement avec ceux des missions françaises.

Il est donc indispensable que les experts militaires des deux parties se réunissent pour trancher cette question.

Il fut convenu que cette réunion aurait lieu immédiatement après la séance.

Abordant ensuite le fond du problème exposé par les avocats de l'Allemagne, le premier anglais fit part des inquiétudes que lui cause cette situation troublée. Il s'étonna que dans ces conditions on ait laissé tant d'armes entre les mains de la population et affirma qu'en Angleterre le gouvernement ne supporterait pas pendant huit jours une pareille angoisse.

« Je suis persuadé, dit-il, qu'avec un gouvernement fort, vous arriverez à écarter cette angoisse en trois mois au plus ».

Lloyd George déclare enfin d'une manière catégorique que le délai de 15 mois ne pouvait être admis par les Alliés, et après avoir observé que les Allemands n'avaient pas abordé les questions navales et aériennes il leur donna rendez-vous pour jeudi, à l'effet d'entendre la réponse des alliés à leurs propositions.

Entre temps, les experts auront d'autres rapports.

Quant au Conseil Suprême, il se réunira à 11 heures, avant la Conférence.

C'est sur ces mots que se termina la séance de mercredi.

Après Spa, Ostende ?

Bruxelles, 7 juillet. — Selon les journaux, la Conférence de Spa se terminera très probablement samedi soir. Il serait question que la Conférence termine l'examen des questions subsidiaires à Ostende ou à Londres.

M. Hymans, ministre des affaires étrangères, interrogé à ce sujet, a répondu que la chose est possible, mais qu'aucune décision n'a été prise à cet égard.

M. Millerand a rendu visite à M. Delacroix. Selon une personne touchant de près la Conférence, M. Millerand a déclaré que la France soutiendra le droit de priorité de la Belgique.

Amant et assassin de sa sœur

Inimaginable drame de jalousie

Rennes, 7 juillet. — On a découvert dans un champ, le cadavre, criblé de coups de poignon, d'une jeune fille : Lucienne Tescier, 24 ans, appartenant à une honorable famille de cultivateurs.

Les soupçons se sont aussitôt portés sur le frère de la victime ; il passait, en effet, pour entretenir avec sa sœur des relations incestueuses.

Comme Mlle Tescier devait se marier la semaine prochaine, on suppose que son frère a agi sous l'empire de la jalousie.

L'autopsie du cadavre a révélé que la victime était enceinte de trois mois.

Interrogé, le frère Tescier a nié avoir participé à l'assassinat de sœur, mais a reconnu l'exactitude des relations incestueuses qui lui sont reprochées.

Son arrestation a été opérée.

Une poudrerie a sauté

ONZE MORTS, TRENTE BLESSES
800.000 FRANCS DE DEGATS

Dijon, 7 juillet. — Il était 7 h. 40 quand un incendie s'est déclaré dans un atelier de malaxage de cheddite de la poudrerie nationale de Vonges. Les ouvriers qui travaillaient à l'intérieur ont cherché à combattre le feu, mais celui-ci s'est développé très rapidement.

Une première explosion s'est produite suivie à deux minutes d'intervalle de trois autres, faisant sauter trois bâtiments en ciment armé distant d'une cinquantaine de mètres. Les ouvriers qui travaillaient à l'intérieur de ces bâtiments n'ont pu se sauver et sont restés ensevelis sous les décombres. D'autres ouvriers accourus pour porter secours à leurs camarades ont été tués ou grièvement blessés par les tuiles et les débris de toutes sortes projetés de tous côtés.

Il y a 11 morts et 30 blessés, dont 20 grièvement. Les plus sérieusement atteints parmi ces derniers ont été transportés à l'hôpital de Dijon. Les dégâts sont évalués à 800.000 francs.

Le Parquet de Dijon, le Préfet, le général Arbancre se sont rendus sur les lieux.

Une enquête est ouverte ; elle est rendue difficile par ce fait que ceux qui auraient pu donner des renseignements sur la façon dont l'incendie a pris naissance sont restés sous les décombres.

Après la catastrophe des Aubrais

ARRESTATION DE L'AIGUILLEUR

Orléans, 7 juillet. — M. Jean Besse, aiguilleur des Aubrais, considéré comme responsable de la catastrophe qui s'est produite le 5 juillet, a été arrêté aujourd'hui.

Il est inculpé de l'inobservation des règlement de la Compagnie, qui prescrivent formellement : « Lorsque plusieurs manœuvres de levier n'ont pas amené le verrouillage de l'aiguille, il faut faire arrêter les trains ».

A propos de la reprise des relations avec le Vatican

DEMISSION DE M. NOBLEMAIRE RAPPORTEUR A LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 7 juillet. — La Commission des Finances de la Chambre, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Noblemaire, conclurant à l'adoption du projet relatif au rétablissement de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, a décidé par 20 voix contre 17 d'ajourner provisoirement l'examen de ce projet. A la suite de ce vote, M. Noblemaire a manifesté l'intention de se démettre de ses fonctions de rapporteur.

QUE FERA LE GOUVERNEMENT ?

Paris, 7 juillet. — Les journaux sont unanimes à constater que la Commission des Finances ne s'est pas prononcé sur le fond de la question de la reprise des relations avec le Vatican. Plusieurs observent qu'un certain nombre de membres qui ont voté l'ajournement ont voulu simplement indiquer qu'ils désiraient s'entendre avec M. Millerand sur cette question. Les journaux estiment généralement qu'effectivement la question reviendra devant le Parlement après le retour de M. Millerand de la conférence de Spa.

M. Lenail aurait l'intention d'interpeller le Gouvernement dans le but de savoir s'il entendait suivre la commission où attendrait la rentrée d'octobre pour reprendre les relations diplomatiques officielles avec le Vatican.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

5e ETAPE : BAYONNE-BAGNERES de LUCHON
PREMIER : LAMBOT

Bayonne, 7 juillet. — Malgré l'heure matinale un grand nombre de curieux ont assisté au départ des 42 coureurs restant qualifiés qui vont affronter la plus dure étape du parcours dont les difficultés sont encore augmentées par l'orage.

Bagnères-de-Luchon, 7 juillet. — Lambot arrive 1er, à 17 heures 15 m. 25 s., suivi de Thys. Henri Heusghem est 3e.

La petite "Macaroni" fila

ELLE AVAIT PRIS 150.000 FRANCS

Paris, 7 juillet. — Mme Lévy Régina, 70 ans, 19, rue Richer, de nationalité italienne, s'était adressée dernièrement à un bureau de placement, en le chargeant de lui trouver une bonne italienne.

Son désir fut réalisé, et quelques jours après se présentait une jeune Italienne de 18 ans, disant s'appeler Elisa Bassano.

Hier, prétextant un mal de dents qui nécessitait l'intervention d'un praticien, la jeune bonne s'absenta et ne revint pas.

Ouvrant alors son armoire, Mme Lévy constata la disparition d'une somme de 50.000 fr. et de ses bijoux qu'elle estime à 100.000 francs.

La tuerie de Veneyre

L'assassin présumé est arrêté. - Le quatrième cadavre est découvert.

Ce n'est pas de l'émotion; c'est de la terreur qu'a provoqué parmi les populations rurales de la Haute-Loire, la sauvage tuerie de Veneyre, où quatre personnes trouvèrent une mort horrible par le fer ou par le feu d'un assassin.

Construite au pied du Martouret, dans les replis accidentés de la vallée de la Gagne, la ferme Vigier est isolée de toute habitation. Elle était prospère; Pierre-le-Pays et sa compagne y vivaient dans une enviable aisance. Le cheptel était évalué à une trentaine de mille francs.

Aujourd'hui, elle offre le plus déplorable des spectacles. Les murs, léchés par les flammes noircis par la fumée, se dressent sinistres dans le paysage. Les toitures se sont effondrées, ensevelissant sous un amas de tuiles brisées, chèvres et gens.

La tragédie apparaît aujourd'hui encore plus atroce qu'hier.

Les soupçons de la justice se sont portés sur le gendre de Pays, le fils de sa compagne, le métayer Chambon, qui a été mis en état d'arrestation. Tout le temps que durèrent les opérations des magistrats à Veneyre, l'attitude de Chambon avait paru plus qu'étrange et il n'est bruit, dans le pays, que des différends qui séparaient Pays de son gendre Chambon. Malgré les rapports assez fréquents, la bonne harmonie ne régnait pas entre les deux hommes.

"J'en ai vu bien d'autres"

Tandis que le docteur procédait à l'autopsie de sa mère, Chambon ne cesse de garder un sang-froid qui déconcertait. Devant cet atroce spectacle, pas un muscle de son visage ne tressaillit, pas une larme ne vint humecter sa paupière. Bien plus, il suivit, sans détourner le regard un seul instant, le bistouri du praticien.

Pareille attitude, confinant de si près au cynisme, révoltait. On en fit la remarque à Chambon.

« J'en ai vu bien d'autres à la guerre », se contenta-t-il de répondre, sans quitter la cigarette qui était consumée au coin de ses lèvres.

Un autre fait parut étrange aux magistrats : Chambon fut trouvé en possession de bijoux ayant appartenus aux victimes. Comme on s'étonnait, il prétendit qu'il s'en était saisi au moment du transport des cadavres dans la grange voisine.

Son attitude, une telle impudence et des rumeurs qui dans la journée avaient tendance à se préciser, ont décidé les magistrats à s'assurer de la personne de Chambon.

Pierre Falcon a été calciné

L'idée était venue aux magistrats, avant qu'on ait retrouvé le cadavre de Falcon, le second petit berger, qu'au lieu d'être leur victime, il aurait pu être le complice du ou des meurtriers. Ceux-ci, à n'en pas douter, étaient au courant des habitudes de Pays et de sa compagne.

Pour pénétrer dans la ferme, ils ont dû passer par la grange où dormaient les deux bergers, de là gagner l'écurie pour entrer dans la cuisine. Une porte, qu'on ne fermait jamais au verrou, séparait cette pièce de l'écurie. Il fallut abandonner cette hypothèse. Falcon est une innocente victime et non un complice.

En effet, M. Boyer, garde-champêtre à Cussac, découvrait dans les décombres, sous un amas de tuiles brisées et de poutres brûlées, les restes affreusement calcinés du petit Pierre Falcon, le petit vacher dont on n'avait pas retrouvé le cadavre dimanche. Ce sont quelques os noircis par le feu, une partie du crâne et un débris de mâchoire. Le tout tiendrait dans le fond d'un chapeau.

Le pauvre petit est bien une victime du destin. Il y a quelques mois, il perdait sa mère. Sa tante, Mme Vigouroux, qui habite Le Puy, le recueillit et le plaça chez Pays comme vacher pour rétablir sa santé déjà très ébranlée.

C'était un garçon de 11 ans, doux et craintif comme une fille, qui avait eu se faire aimer de tous ceux autour de qui il vivait.

Un projet de loi pour les baux à loyer

Le Conseil de cabinet a examiné, la question de la crise du logement et a approuvé les dispositions d'un projet de loi qui sera déposé par le garde des sceaux, concernant les baux à loyer.

Ce projet de loi a pour but de permettre aux locataires atteints par un congé de demander une prorogation de leur bail ou de leur location pour un délai à déterminer, à condition pour eux de consentir à une augmentation du prix de leur location dans les limites qui seraient fixées par la loi. Pour les familles nombreuses, un délai plus grand serait accordé.

Ce projet n'est pas encore complètement terminé, mais il sera soumis très prochainement au Parlement.

LES VŒUX DES JOURNALISTES

Paris, 7 juillet. — La 2e séance du Congrès corporatif des Journalistes a émis le voeu que dix pour cent des bénéfices réalisés par les journaux soient acquis aux collaborateurs après une année de présence.

Le bureau fédéral a été chargé d'étudier les modalités de l'entrée de la fédération dans un bureau de presse international qui aurait son siège à Bruxelles.

Deux autres voeux ont été adoptés, l'un sur la préservation de la propriété littéraire, l'autre sur les rubriques artistiques.

Enfin, une proposition demandant la création à la Chambre d'un groupe de défense des intérêts des journalistes a été adoptée.

A Marpent, un alcoolique met le feu chez ses parents, puis va se noyer

Il y a environ un an, le nommé Duéaux Amédée, quittait le domicile de ses parents qui tiennent un salon de coiffure au numéro 8 de la rue Pasteur, à Marpent, arrondissement de Maubeuge.

Duéaux, qui s'adonnait à la boisson, rentrait fréquemment en état d'ébriété chez ses parents, qui le sermonnaient vertement à ce sujet.

C'est donc pour être plus libre et se livrer entièrement à sa triste passion, qu'il quitta la maison paternelle. Or, ces jours derniers, M. Duéaux père, âgé de 77 ans, voyait revenir son fils, l'injuriant et comme de coutume en état d'ivresse très prononcé ; comme il voulait rentrer dans le salon de coiffure, son père l'en empêchait, mais l'ébriété, brutalement, le jeta à terre, puis, tel un fou, il se rendit au moulin, où il mit le feu à un tas de paille. Son acte criminel accomplit, l'ivrogne s'enfuit à toutes jambes vers le canal, dans lequel il se jeta.

Quand on parvint à le retirer, la mort avait fait son œuvre.

Quant à l'incendie, il put être rapidement éteint par des voisins, accourus immédiatement.

Cour d'Assises du Nord

AUDIENCE DU 6 JUILLET

Une mère criminelle

Le 19 février 1920, la nommée Trouillet Thécla, veuve Poulet, eut un enfant du sexe féminin qu'elle étouffa en lui maintenant la main sur la bouche et sur le nez ; elle cacha le cadavre dans une armoire et huit jours après elle alla l'enterrer dans un jardin derrière sa maison. Dénoncée, le Parquet se transporta sur les lieux. Elle nouga avoir donné la mort à son enfant dans la crainte de ne pouvoir l'élever. Son amant qui lui avait promis le mariage l'avait abandonnée dès qu'il la sut enceinte.

Le cadavre fut retrouvé dans le jardin à 0 m. 50 de profondeur. L'autopsie a établi que l'enfant était né à terme et viable et que la mort avait été causée par asphyxie.

Trouillet Thécla était mariée à Poulet, Désiré qui fut mobilisé et décéda au cours de la guerre. Examinée au point de vue mental, le médecin a conclu à son entière responsabilité.

Grâce à une admirable plaidoirie de Me Phalempin, spécialiste des causes difficiles, la veuve Trouillet n'en tire avec CINQ ANS DE PRISON AVEC SURSIS.

Le crime d'une grand'mère à Flers-lez-Lille

Au mois d'octobre, 1914, l'accusée Rosalie Demetère, veuve Deland, âgée de 43 ans, ménagère à Flers-les-Lille, s'aperçut que sa fille Odile Vandenbroocke, alors âgée de quatorze ans et demi, fille d'un premier mariage avec un sieur Vandenbroocke, décédé, était enceinte. Craignant d'être mise dans l'obligation de quitter le pays, par les Allemands, et voulant éviter la publicité de l'accouchement, Rosalie Demetère proposa à sa soeur Clémence Demetère, femme Petroons, demeurant à Mouscron, de lui confier sa fille Odile pour le moment de ses couches. La femme Petroons consentit à recevoir sa nièce contre rétribution.

Le 23 avril 1915, Odile Vandenbroocke mit au monde une fille qui fut prénommée Yvonne Odile. La jeune mère ne paraissait avoir aucune affection pour l'enfant, refusant de lui donner le sein et donnait l'impression à son entourage qu'elle cherchait à le faire disparaître.

Trois ou quatre mois après la naissance, l'accusée qui avait toujours conseillé à sa fille de garder le silence sur cet événement vint à Mouscron pour voir sa fille et sa petite-fille laquelle était un bel enfant et se portait bien.

La femme Petroons réclama à sa soeur le paiement de la rémunération promise. L'accusée lui répondit qu'elle ne pouvait s'acquitter et emporta l'enfant en disant qu'elle allait le confier à l'Assistance publique en arrivant à Lille.

Elle prit le tramway et descendit à Saint-Guislain, à 1.500 mètres environ de Flers.

Quand elle fut à un kilomètre de son domicile elle étrangla l'enfant en lui serrant le cou avec les mains et l'enterra dans une tranchée. Le crime n'ayant été porté à la connaissance des autorités judiciaires qu'en 1919, toute fouille était impossible pour retrouver le cadavre et pratiquer l'autopsie.

Quand la jeune mère demanda où était son enfant, l'accusée lui répondit qu'elle l'avait remis à l'Assistance publique. Par contre, au cours d'une discussion avec sa soeur au sujet de la somme promise, elle déclara qu'elle avait étranglé sa petite fille.

Dès qu'elle a été interrogée, l'accusée n'a fait nulle difficulté pour avouer son crime.

Elle a cherché à s'excuser en prétendant que l'enfant ne se portait pas bien, et que sa soeur lui avait dit qu'il ne vivrait pas. Mais cette dernière et les autres témoins entendus lui ont donné un démenti formel sur ce point.

Elle a ajouté enfin qu'ayant huit enfants à élever elle avait reculé devant la charge nouvelle qu'allait lui imposer l'arrivée de la petite Yvonne. Elle a dû reconnaître cependant qu'il lui était facile de remettre l'enfant à l'Assistance publique. Petroons a déclaré d'ailleurs que s'il avait connu les intentions criminelles de sa belle-soeur il aurait consenti à élever sa nièce.

L'accusée n'a pas d'antécédents judiciaires.

LES DEBATS

La veuve Demetère, une petite femme aux traits durs est assise, tête basse, dans le box des accusés. Par moment elle se prend à sanglotter, tout en suivant d'ailleurs les débats avec une extrême attention. Quand une déposition l'intéresse, elle cesse brusquement de pleurer.

Lorsque le président l'interroge, elle ne fait nulle difficulté pour avouer son crime. Son excuse est qu'elle craignait « la langue du monde ».

Les époux PETROONS sont entendus. Ils précisent dans quelles conditions leur fut confiée puis enlevée l'enfant d'Odile Vandenbroock.

Odile VANDENBROOCK, une grosse fille à l'air niais, affirme à la barre qu'elle n'eut jamais connaissance des funestes projets de sa mère.

Elle déclare que contrairement à ce qu'en prétend l'affirmation, elle se trouvait à Flers-les-Lille lorsque le crime fut commis ; elle ignorait que sa mère était allée à Mouscron reprendre l'enfant.

Plusieurs incidents se produisent pendant l'audition des témoins, entre la défense, l'accusation et le président. L'avocat de l'accusé, Me Bataille relève d'assez nombreuses contradictions dans les dépositions des témoins. Tout cela, au surplus, ne change guère la physionomie de l'affaire.

Les gendarmes qui firent la première enquête sont entendus.

L'un d'eux indique que l'accusée tolérait que sa fille se livrât à la prostitution avec les Allemands, mais qu'à part cela, sa moralité était excellente.

L'audience est suspendue quelques minutes.

LE VERDICT

Après un réquisitoire sévère de M. Robin, et une habile plaidoirie de Me Bataille, le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, la femme Demetère est condamnée à DIX ANS DE RECLUSION.

AUX CONSEILS DE GUERRE

La rentrée de ces "Messieurs"

APRES MARTINAGE, DURAND

Après Léon Martinage, le roi du tissu, qui fut réincarcéré hier à la Citadelle de Lille, celle qu'un autre escroc d'envergure, le triplement d'or Pierre Durand, de Lille, subit le même sort. A la suite des interrogatoires qu'il subit ces jours derniers en présence de ses défenseurs, Mes Vallénet et Delemer, le capitaine Richard, du 1er conseil de guerre, a ordonné hier sa réincarcération. Pierre Durand, inculpé de trafic d'or et de devises, dirigeait durant l'occupation le Comptoir de Banque de Dunkerque, 101, rue Nationale, à Lille. Il achetait des titres et obligations, qu'il cédait au spéculateur allemand de la Société Générale, pour la négociation.

Durand, arrêté peu après l'occupation, fut mis en liberté provisoire après dix mois de prison préventive, sous caution de 40.000 francs. Sa libération eut lieu sans soulever la plus grosse surprise parmi la population lilloise.

Avec celle de Martinage, la réincarcération de Durand constitue la reprise de la chasse aux gros empochés. Continuera-t-elle ? Espérons-le !

Durand, arrêté peu après l'occupation, fut mis en liberté provisoire après dix mois de prison préventive, sous caution de 40.000 francs. Sa libération eut lieu sans soulever la plus grosse surprise parmi la population lilloise.

Avec celle de Martinage, la réincarcération de Durand constitue la reprise de la chasse aux gros empochés. Continuera-t-elle ? Espérons-le !

DEUX DENONCIATRICES CONDAMNÉES

Hier, comparaissaient devant le 1er conseil de guerre de Lille, présidé par M. le colonel Rahoult :

Brunaux Marie-Thérèse, née Scherrer, et Lechantre Apolline, née Witley, ménagères à Raismes, prévenues d'avoir pendant l'occupation dénoncé la nommée Freymont Juliette, femme Morin, comme ayant tenu des propos injurieux à l'égard des officiers boches, commandant la place. Cette dénonciation valut à Mme Moissenet une peine de quatre mois de cellule et la déportation en Allemagne.

Malgré les protestations d'innocence des inculpées, six témoins cités par l'accusation, viennent confirmer devant les magistrats du conseil de guerre, le rapport de l'officier instructeur.

M. le commandant Weber, commissaire du gouvernement, requiert l'application de l'article 78 du Code pénal, visant les faits de correspondance avec l'ennemi et le Conseil, après plaidoiries de Me Après, pour la femme Brunaux, et de Me Olivier, pour la femme Lechantre, condamne la première à la peine de deux ans de prison et la deuxième à la peine d'une année mitigée par le bénéfice du sursis.

ON LIBERE...

Les soldats Gobin Fernand, du 3e génie, Lagneau Roger, du 33e R. I., et Nadeau Henri, du même régiment, inculpés de coups, blessures et vols, ont été mis hier en liberté provisoire.

...ET ON ARRETE

Par contre, le soldat Godin Emile, du 43e R. I., inculpé de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été incarcéré dans l'après-midi d'hier à la prison militaire.

LA GUERRE RUSSO-POLONAISE

OFFRES DE PAIX

Paris, 7 juillet. — Selon le correspondant à Spa du « New-York Herald », la Pologne se verra bientôt forcée de faire des ouvertures de paix aux bolchevistes, pour sauver ses armées et sa capitale.

Selon la « Chicago Tribune », un parlementaire polonais aurait pénétré dans les lignes bolchevistes, porteur de propositions de paix.

Le Congrès interfédéral des Anciens Combattants

8 ET 9 JUILLET

La loi du 24 octobre 1919 a accordé un délai d'un an au maximum pour remplacer par les lois définitives le régime des décrets provisoires en faveur des mobilisés et des victimes de la guerre.

Les dirigeants des soixante grandes fédérations ne perdent pas de vue cette date fatale du 24 octobre 1920. Après plusieurs réunions préparatoires, ils viennent de décider de tenir un grand Congrès interfédéral, à Paris, le 8 juillet, en vue de dresser leur programme commun de revendications.

Ce Congrès sera réparti en cinq grandes commissions.

Première commission : loi des pensions.

Deuxième commission : pupilles de la Nation.

Troisième commission : profiteurs de guerre; intérêts moratoires; impôts; loyers; banques populaires et fonds de reconstitution; prêts agricoles.

Quatrième commission : revendications particulières des victimes de la guerre.

Cinquième commission : amnistie.

A l'issue de ce Congrès, le vendredi 9 juillet, toutes les Associations se réuniront en assemblée plénière, au Trocadéro, à 20 h. 30, pour prendre connaissance des rapports des commissions et de l'ordre du jour de clôture des travaux.

Un très grand nombre de sénateurs et de députés ont promis leur concours et leur présence effective.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Chant, Déclamation et Théâtre

La clôture des inscriptions, fixée au 7 juillet, est reportée au 9 juillet. Pour donner toutes facilités aux amateurs qui, pour différentes raisons, n'ont pu se faire inscrire, le bureau des Archives sera ouverte le 9 jusque 19 heures. Aucune inscription ne sera plus acceptée après cette date.

Il est rappelé que l'on peut s'inscrire dans différentes catégories; les amateurs et professionnels peuvent, par conséquent et s'ils le désirent, se produire dans les catégories chanteurs à voix, comiques de genre et comiques grimes.

L'ordre d'exécution dans chaque série sera tiré au sort.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Distribution de viande à l'occasion du 14 juillet

Les vieillards et incurables qui touchent la pension du Bureau d'Assistance, et les malades qui touchent la suralimentation, pourront se présenter mardi 13 juillet, à 14 heures, 99, rue Pellart, pour y recevoir une ration de viande fraîche.

Ils devront se munir de leur carte de vieillard ou incurable ou de la carte de suralimentation.

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

A l'occasion de la fête nationale, les cafés débits de boissons, restaurants, bals publics et bals organisés par les comités de quartiers, sont autorisés à rester ouverts, les 13 et 15 juillet, jusqu'à 2 heures du matin, et le 14 juillet, toute la nuit.

EXCES DE VITESSE

Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Stéphane Cresquel, 18 ans, industriel, demeurant boulevard Sadi-Carnot, 36, à Lille, pour excès de vitesse.

PRIERE DE VIDER LES LIEUX

Pour n'avoir pas fait vider les fosses d'aisances de sa propriété, sise rue des Sept Ponts, fort Mesure, procès-verbal a été dressé à la charge de Mme Marie Grimonprez, demeurant boulevard de Paris, 65, à Roubaix.

OUTRAGES A LA PUDEUR

Sur dénonciation, une enquête a été ouverte contre un nommé Pierre De Boorn, 38 ans, chauffeur, demeurant rue de Denain, cour Flemoncourt, 17, qui, ces derniers temps, dans le quartier de la rue Montgolfier prolongée, a commis de nombreux outrages publics à la pudeur. La culpabilité ayant été établie, De Boorn a été arrêté hier.

IVRESSE MANIFESTE

Procès-verbal pour ivresse manifeste a été rédigé à la charge du nommé Henri Janssen, débourreur, demeurant à Tourcoing, boulevard Gambetta, 204, et Auguste Deglas, mercier, rue Pierre Motte, 53, à Roubaix.

M. HENRI CATTEAU QUITTE LE BUREAU DE BIENFAISANCE

M. Henri Catteau, receveur du Bureau de bienfaisance de Roubaix depuis plus de onze ans, vient de se démettre de ses fonctions. Son grand âge, sa santé ébranlée, la fatigue provoquée par le dur labeur des années d'occupation, sont les motifs de cette démission. M. Catteau a, en effet, courageusement accepté pendant cette période la lourde charge supplémentaire de la répartition aux différents bureaux de secours, des fonds destinés aux chômeurs. Il se retire emportant l'estime de l'administration, du personnel et du public roubaisien, envers qui il a toujours été si affable et si compatissant.

TOURCOING

VOTE DES REFUGIES

Les réfugiés du canton de Pas-en-Artois (Pas-de-Calais), électeurs dans une des communes dudit canton, et désirant prendre part aux élections au Conseil d'arrondissement qui auront lieu le 11 juillet 1920, sont priés de retirer à l'Hôtel de Ville (Bureau du Secrétariat), dans le courant de cette semaine (sauf le samedi après-midi), aux heures de bureau, les enveloppes destinées à recevoir leurs bulletins de vote.

Le dimanche 11 juillet, de sept heures du matin à six heures du soir, une urne sera placée au poste de police, où chacun de ces électeurs pourra déposer son vote.

CARTES DE PAIN A PRIX REDUIT

L'Administration municipale, se faisant l'écho des récriminations des bénéficiaires de cartes de pain à prix réduit au sujet du mot «Secours» imprimé sur ces cartes, a appelé l'attention de l'autorité supérieure sur ce qu'avait de blessant cette mention pour ceux qui réclamaient leur droit à cette réduction.

Elle vient d'être avisée que ce mot serait supprimé à partir du mois d'août prochain.

IVRESSE

Procès-verbal pour ivresse a été dressé contre les nommés Gustave Vanhauwaert, 53 ans, rattacheur, demeurant à Mouscron, place de la Marlière, et Auguste Delemasure, 46 ans, rattacheur, demeurant à Tourcoing, rue de la Potente, 36.

MONTREZ VOTRE NUMERO

Contravention a été rédigée contre le propriétaire de l'auto 2677 pour défaut de numéro à l'arrière de sa voiture.

ET LA DECLARATION

Les époux Jonson, bouchers, demeurant rue de Gand, 56, ont récolté un procès-verbal pour avoir négligé de se faire délivrer une carte d'identité.

UN SUICIDE

Mme Victor Braye, née Julie Picavet, âgée de 61 ans, demeurant rue de Calais, 8, s'est jetée, avant-hier soir, dans sa citerne. Neurasthénique, elle avait déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

LES TRAVAUX SONT COMMENCES A LA GARE DES FRANCS

Les travaux de reconstruction de la gare des Francs, détruite par les Allemands lors de leur départ, ont commencé hier.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 97

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Docile, quoique à regret, la fillette se préparait à obéir : José intéressait pour elle.

— Non mère, je t'assure laisse-la-moi ! Elle a tant de vie, elle m'en donne un peu...

Et puis, acheva-t-il en lui coulant un regard en-dessous, une fiancée a des devoirs !

— Certainement, affirma celle-ci. Puisque tu y tiens José, je reste.

Entre les trois jeunes gens l'entretien reprit, familier.

Tout à la joie de se sentir rendre, José ébauchait des projets d'avenir.

Bientôt les examens ; hélas ! avec cette maladie et la convalescence forcément assez longue qui s'ensuivrait, pourrait-il les affronter ces terribles examens ?

Une année de perdue sans doute... vraiment l'appendicite eût un attendre quelques mois avant de le terrasser !

Maillard réconforta de son mieux le camarade mais à la longue celui-ci donna des marques de lassitude.

— Notre bourdonnement t'ennuie, vieux, dit-il alors ; c'est assez pour aujourd'hui, n'est-ce pas ?

— Votre présence m'est si agréable ! ce n'est pas cela, c'est parler, suivre l'entretien qui me fatigue. Du moment que je ne m'en mêlerai pas, ça ira très bien.

Causez tous les deux et ne vous formalisez pas si je ferme les yeux... je vous entendrai quand même.

Causer de quoi ? Théâtre ? autre qu'une jeune fille ne peut voir tout ce qui se joue, depuis la maladie de José, Fanny n'avait mis les pieds dans aucun lieu de plaisir ; elle avait eu bien trop de chagrin !

On se rabattit sur les études. Fanny parla de ses leçons, des cours qu'elle suivait à la Sorbonne.

Il y avait un professeur dont toutes les femmes raffolaient et qui le savait, car il fallait le voir, musqué, pommadé, caressant sa belle barbe blonde, s'écoutant parler au point qu'il en oubliait parfois son sujet.

José souleva les paupières.

— Fanoche, imite-nous M. Ramier, dit-il, imite les pimoisins de miss Light. Tu sais Maillard, quand elle fait le pitre, elle est impayable.

Joyeuse, Mlle d'Arbelles commença ses singeries puis voyant que le malade se fatiguait de nouveau, elle cessa et fit à voix basse :

— On dirait qu'il veut se reposer, soyons sages !

Ils s'installèrent près de la cheminée. Le murmure de leurs voix, d'abord insensible se hausse progressivement sans qu'ils y prissent garde, jusqu'au ton modéré de la conversation ordinaire.

Les yeux clos, les bras allongés, Barderieux semblait dormir ; sur sa bouche flottait un long sourire inconscient.

— Sur quoi parle M. Ramier en ce moment ? interrogea Fernand Maillard pour dire quelque chose.

— Sur la fin du XVIIe siècle ; il en est au mariage du duc de Bourgogne, vous savez bien le petit fils de Louis XIV ?

Je le blague, ce bon M. Ramier, parce qu'il est un peu ridicule d'avoir tant de fatuité mais dans le fond, vous savez, il est joliment savant.

Il nous a expliqué hier toutes ces affaires de mariages royaux qui se traitaient par procuration. On envoyait M. le duc de Tartempion épouser la princesse de Carabagne pour le roi.

Et le duc de Tartempion accomplissait toutes les formalités de l'union, il conduisait même la princesse jusqu'à sa chambre... vous ne trouvez pas ça comique ?

— Les traditions... essaya d'insinuer Fernand.

— Oh ! si alors, comique et pénible souvent, car on ne leur demandait pas si elles étaient contentes de quitter leur pays à ces pauvres princesses.

Raison d'Etat ! et pan ! on te les envoyait au diable, on les mariait avec un bonhomme qu'elles n'avaient jamais tant vu, et qui les rendait malheureuses...

— Pas toujours...

— Que si, toujours ou presque ! Il n'y a qu'à lire les mémoires et les correspondances. Le plus souvent, elles auraient préféré épouser un gentil garçon, un compatriote...

Dire que ça se passe encore ainsi aujourd'hui dans les familles royales... C'est moi qui ne voudrais pas être fille de souverain...

Quand je me marierai...

Le regard du jeune homme fut à ce moment tout un poème ; il désigna José et revint se poser sur Fanny qui rougit fortement.

— Oui, je sais ce que vous voulez dire. Lui et moi, n'est-ce pas ? dit-elle.

— Mon Dieu ! avous le polytechnicien dont l'accent prit une indéfinissable expression, il me semble, mademoiselle, que cette question n'a plus à être agitée pour vous.

Dès votre plus jeune âge on vous a fiancée comme une princesse ; il est vrai que vous avez sur les princesses une supériorité, vous connaissez votre futur époux et...

— Et je l'aime de tout mon cœur... acheva Fanny avec une gravité bien